

# Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

18 décembre 2023

Français

Original : anglais

## Réunion de 2023

Genève, 11-13 décembre 2023

## Rapport de la Réunion des États parties de 2023\*

### I. Introduction

1. Le Document final de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ([BWC/CONF.IX/9](#)) contient, à la section B de sa deuxième partie, les décisions suivantes :

« 4. La Conférence réaffirme l'utilité d'un programme intersessions et décide que les États parties tiendront chaque année, de 2023 à 2026, une réunion de trois jours à Genève, en présentiel, conformément à la pratique établie au titre de la Convention. La première de ces réunions se tiendra du 11 au 13 décembre 2023.

5. La Conférence décide que la Réunion des États parties sera chargée de gérer le programme intersessions, et notamment de prendre par consensus les mesures budgétaires, financières et organisationnelles nécessaires à la bonne exécution de ce programme. Les Réunions des États parties examineront également chaque année les progrès réalisés vers l'universalisation de la Convention, le rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application et, le cas échéant, l'application des décisions prises par la Conférence.

6. La Conférence décide que la Réunion des États parties de 2023 sera présidée par un(e) représentant(e) du Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention. Le (la) Président(e) sera assisté(e) de deux vice-président(e)s.

7. La dixième Conférence d'examen examinera les travaux de ces réunions et les documents qui en seront issus, et décidera de toute suite à donner. ».

2. Par sa résolution [78/67](#), adoptée sans vote le 4 décembre 2023, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de continuer à prêter l'assistance voulue aux gouvernements dépositaires de la Convention et à fournir les services nécessaires en vue de l'adoption et de l'application des décisions et recommandations issues des conférences d'examen.

### II. Organisation de la Réunion des États parties

3. Conformément aux décisions de la neuvième Conférence d'examen, la Réunion des États parties de 2023 s'est tenue au Palais des Nations à Genève, du 11 au 13 décembre 2023, sous la présidence de Cristian Espinosa Cañizares, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Thomas Göbel, Ambassadeur

\* Les désignations utilisées dans le présent document ne sont pas l'expression d'une opinion concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou de ses autorités et sont sans préjudice de ce statut.



et Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, et Nikola Yakov, Conseiller à la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales, ont assuré la vice-présidence.

4. La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a présenté des observations dans un message vidéo préenregistré.

5. À sa première séance, le 11 décembre 2023, la Réunion des États parties a adopté son ordre du jour (BWC/MSP/2023/1), reproduit dans l'annexe I du présent rapport. Le Président a attiré l'attention des délégations sur trois rapports : un rapport sur les activités en matière d'universalisation établi par la présidence (BWC/MSP/2023/3) ; le rapport de l'Unité d'appui à l'application (CCW/MSP/2023/4) ; un rapport sur la situation financière générale de la Convention, établi par la présidence (BWC/MSP/2023/5).

6. La Réunion des États parties n'a pas été en mesure d'adopter son programme de travail (BWC/MSP/2023/2), aucun consensus n'ayant été obtenu sur cette question.

7. La Réunion des États parties n'a pas non plus été en mesure d'adopter son règlement intérieur tel qu'il figure dans le document BWC/CONF.IX/2, aucun consensus n'ayant été obtenu sur cette question.

8. Daniel Feakes, Chef de l'Unité d'appui à l'application, a assuré la fonction de Secrétaire de la Réunion des États parties. Hermann Lampalzer, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, a assuré la fonction de Secrétaire adjoint, et Oscar Meless, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, ainsi que Clarissa Rios Rojas, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, ont également assuré des services de secrétariat.

### III. Participation à la Réunion des États parties

9. Les délégations des 120 États dont le nom suit ont participé à la Réunion des États parties : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe

10. En outre, deux États qui avaient signé la Convention mais ne l'avaient pas encore ratifiée – l'Égypte et la République arabe syrienne – ont participé à la Réunion sans prendre part à l'adoption de décisions, conformément à l'article 44 (par. 1) du règlement intérieur (document BWC/CONF.IX/2).

11. Trois États – les Comores, Israël et le Tchad – qui ne sont ni parties à la Convention ni signataires de celle-ci ont demandé le statut d'observateur, conformément à l'article 44 (par. 2).

12. Des entités de l'ONU, notamment le Bureau des affaires de désarmement, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont participé à la Réunion des États parties, conformément à l'article 44 (par. 3).

13. L'Agence internationale de l'énergie atomique, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Union européenne ont demandé le statut d'observateur, conformément à l'article 44 (par. 4).

14. Des représentants de 25 organisations non gouvernementales et instituts de recherche ont participé à la Réunion des États parties, conformément à l'article 44 (par. 5).

15. La liste exhaustive des participants à la Réunion des États parties est publiée sous la cote [BWC/MSP/2023/INF.1](#).

#### **IV. Compte rendu de la présidence du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention.**

16. Le Président du groupe de travail sur le renforcement de la Convention, l'Ambassadeur Flavio Soares Damico, du Brésil, a fait le point sur les travaux menés par le Groupe de travail en 2023. Le Groupe de travail a tenu trois sessions, du 15 au 16 mars, du 7 au 18 août et du 4 au 8 décembre, au cours desquelles il a adopté les rapports de procédure figurant dans les documents [BWC/WG/1/2](#), [BWC/WG/2/1](#) et [BWC/WG/3/1](#).

#### **V. Dispositions concernant les réunions de 2024**

17. La Réunion des États parties a décidé d'organiser en 2024, en présentiel, conformément à la pratique établie au titre de la Convention, les réunions suivantes se rapportant à la Convention sur les armes biologiques :

- a) La quatrième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention, du 19 au 23 août 2024 ;
- b) La cinquième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention, du 2 au 13 décembre 2024 ;
- c) La Réunion des États parties de 2024, du 16 au 18 décembre 2024.

#### **VI. Documentation**

18. La liste des documents officiels de la Réunion des États parties, y compris les documents de travail soumis par les États parties, figure dans l'annexe II du présent rapport. Tous les documents figurant sur cette liste sont disponibles sur le site de la Convention, à l'adresse <https://meetings.unoda.org/bwc-msp/biological-weapons-convention-meeting-of-states-parties-2023>, et peuvent être consultés au moyen du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, à l'adresse <http://documents.un.org>.

#### **VII. Conclusion de la Réunion des États parties**

19. À sa séance de clôture, le 13 décembre 2023, la Réunion des États parties a adopté par consensus son rapport, publié sous la cote [BWC/MSP/2023/CRP.1](#), tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport est publié sous la cote [BWC/MSP/2023/6](#).

## **Annexe I**

### **Ordre du jour de la Réunion des États parties de 2023**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Débat général.
6. Compte rendu de la présidence du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention.
7. Gestion du programme intersessions : questions budgétaires et financières.
8. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
9. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
10. Dispositions concernant les réunions de 2024.
11. Adoption du rapport de la réunion.
12. Clôture de la réunion.

## Annexe II

### Liste des documents de la Réunion des États parties de 2023

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">BWC/MSP/2023/1</a>	Ordre du jour provisoire de la Réunion des États parties de 2023 – Document soumis par la présidence
<a href="#">BWC/MSP/2023/2</a>	Programme de travail provisoire – Document soumis par la présidence
<a href="#">BWC/MSP/2023/3</a>	Rapport sur les activités en matière d'universalisation – Document soumis par la présidence
<a href="#">BWC/MSP/2023/4</a>	Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application – Document soumis par l'Unité d'appui à l'application
<a href="#">BWC/MSP/2023/5</a>	Rapport sur la situation financière générale de la Convention sur les armes biologiques – Document soumis par la présidence
<a href="#">BWC/MSP/2023/6</a>	Rapport de la Réunion des États parties de 2023
<a href="#">BWC/MSP/2023/CRP.1</a> Anglais seulement	Draft report of the 2023 Meeting of States Parties
<a href="#">BWC/MSP/2023/MISC.1</a> Anglais/espagnol/français seulement	Liste provisoire des participants
<a href="#">BWC/MSP/2023/INF.1</a> Anglais/espagnol/français seulement	Liste des participants
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.1/Rev.1</a> Anglais et russe seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.2</a> Anglais et russe seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.3</a> Anglais et russe seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.4</a> Espagnol seulement	Document soumis par Cuba
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.5</a> Anglais seulement	Document soumis par la Norvège
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.6</a> Anglais seulement	Document soumis par les États-Unis d'Amérique
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.7</a> Anglais seulement	Document soumis par la Suède
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.8</a> Anglais seulement	Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.9</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Australie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.10/Rev.1</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Australie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.11</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Allemagne

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.12</a> Anglais et français seulement	Document soumis par la France
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.13</a> Anglais seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.14</a> Anglais seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.15</a> Anglais seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.16</a> Anglais seulement	Document soumis par la Finlande
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.17</a> Anglais seulement	Document soumis par la Norvège
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.18</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Indonésie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.19</a> Anglais et russe seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.20/Rev.1</a> Anglais et russe seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.21</a> Anglais seulement	Document soumis par la Thaïlande
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.22</a> Anglais seulement	Document soumis par Singapour
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.23</a> Anglais seulement	Document soumis par la République démocratique populaire lao
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.24</a> Anglais seulement	Document soumis par le Brésil
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.25</a> Espagnol seulement	Document soumis par l'Espagne
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.26</a> Anglais seulement	Document soumis par le Japon
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.27</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Ukraine
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.28/Rev.1</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Ukraine
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.29</a> Anglais seulement	Document soumis par la Géorgie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.30</a> Anglais seulement	Document soumis par le Pakistan
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.31</a> Anglais seulement	Document soumis par les Philippines
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.32</a> Anglais seulement	Document soumis par les Philippines
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.33</a> Espagnol seulement	Document soumis par le Mexique
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.34</a> Anglais seulement	Document soumis par le Japon
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.35</a> Anglais et chinois seulement	Document soumis par la Chine

---

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.36</a> Espagnol seulement	Document soumis par la Colombie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.37</a> Anglais seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.38</a> Anglais seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.39</a> Anglais seulement	Document soumis par la Fédération de Russie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.40</a> Espagnol seulement	Document soumis par Cuba
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.41</a> Espagnol seulement	Document soumis par l'Équateur
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.42</a> Anglais seulement	Document soumis par la Türkiye
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.43</a> Anglais seulement	Document soumis par la Gambie
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.44</a> Espagnol seulement	Document soumis par le Nicaragua
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.45</a> Anglais seulement	Document soumis par l'État de Palestine
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.46</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Afrique du Sud.
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.47</a> Anglais seulement	Document soumis par l'Ouganda
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.48</a> Arabe seulement	Document soumis par la Libye
<a href="#">BWC/MSP/2023/WP.49</a> Anglais et russe seulement	Document soumis par la Fédération de Russie

---